

## RÉGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS ISOLÉS EN FRANCE

### QU'EST CE QU'UN TRAVAILLEUR ISOLÉ ?



Un travailleur est considéré comme isolé s'il se trouve hors de vue et hors de portée de voix des autres personnes, même à proximité géographique. L'isolement au travail peut être ponctuel ou répété. Il touche de nombreux secteurs d'activités.

### LÉGISLATION



« Lorsque l'opération est réalisée de nuit ou dans un lieu isolé ou à un moment où l'activité de l'entreprise utilisatrice est interrompue, le chef de l'entreprise extérieure intéressé prend les mesures nécessaires pour qu'aucun travailleur ne travaille isolément en un point où il ne pourrait être secouru à bref délai en cas d'accident. »

*L'article R4512-13 - Décret 92-158 du 20 février 1992 du code du travail français*

### ÉVALUATION DES RISQUES

#### Le DUER (document unique d'évaluation)

Tout employeur doit tenir à jour un document d'évaluation des risques de l'entreprise.

Il s'agit d'identifier les situations de travail isolé et de formaliser les risques sur lesquels il faut agir régulièrement. Il est obligatoire pour toutes les entreprises et associations de plus de un salarié.



### LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR



- Des actions de prévention des risques professionnels;
- Des actions d'information et de formation;
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.